

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 MAI 2016

Présents : MM. LEJEUNE Stéphane - MAILLIOT Jacques - MEYER Huguette - BOULET Alexis - CABOCEL Marie -Christine - BABOU-GALMICHE Nathalie - DOMGIN Jean-Luc - GEORGES Véronique - JEANDEL Gilles - LHOMME Denis - PELC Jessica

Absents excusés : Didier CHASSATTE qui donne pouvoir à Nathalie BABOU-GALMICHE  
Benoît LAMY qui donne pouvoir à Alexis BOULET  
Monique GRIDEL et Philippe WEHRLIN

Secrétaire de séance : Gilles JEANDEL

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE**

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la dernière séance par courrier n'ayant d'autres questions à formuler signent le registre des délibérations.

#### **(7.6.1)1/ Tennis**

Le tennis club de Sommerviller propose à la commune d'effectuer des travaux rénovation d'éclairage sur le court n°2. Un devis d'un montant de 3 516 € TTC est proposé. La commune ayant déjà réalisé des travaux sur le court n°1, le tennis club propose de participer à hauteur de 2 930 € pour les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de rénovation de l'éclairage du court n°2 pour un montant total de 3 516 € TTC
- accepte la participation du tennis club pour un montant de 2 930 €

#### **(5.7) 2/ Projet d'extension du périmètre de la communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois**

L'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 porte schéma départemental de coopération intercommunale. Celui-ci intègre les deux amendements au projet de schéma du 5 octobre 2015, votés par la commission départementale de la coopération intercommunale le 21 mars 2016.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 prévoit dans son article 35 que, pour la mise en œuvre de ce schéma, le préfet définit par arrêté tout projet de périmètre de fusion d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont l'un au moins à fiscalité propre.

La loi prévoit également que cet arrêté de projet de périmètre soit ensuite soumis aux EPCI et aux communes concernés, respectivement pour avis et accord.

Cet accord doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celle-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Les organes délibérants des EPCI et les conseils municipaux ont un délai de soixante-quinze jours à compter de la réception de notification pour délibérer et rendre leur avis sur l'arrêté du projet de périmètre. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

L'arrêté de projet de périmètre prévoit l'extension du périmètre de la communauté de communes des pays du sel et du Vermois aux communes de Crévic, Ferrières et Tonnoy.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'extension du périmètre de la communauté de communes des pays du sel et du Vermois aux communes de Crévic, Ferrières et Tonnoy

#### **(8.8.) 3/ Enquête publique (Solvay Carbonate France)**

Par arrêté préfectoral, une enquête publique d'une durée de 32 jours sera organisée à la mairie de Dombasle-sur-Meurthe, du mardi 17 mai 2016 au vendredi 17 juin 2016 inclus.

Cette enquête porte sur la demande présentée par la société Solvay Carbonate France afin d'obtenir l'autorisation de modifier les conditions d'exploitation de son site de Dombasle-sur-Meurthe.

Les principales caractéristiques de la demande sont:

- Location: usine Solvay à Dombasle-sur-Meurthe.
- Création d'un bassin de refroidissement des eaux de réfrigération de 12ha 56a 57ca environ. Le volume à extraire est estimé à 700.000 m<sup>3</sup>. Les matériaux extraits seront valorisés en granulats à usage «noble», après traitement hors sites.
- Création d'un bassin de confinement d'une capacité de 12.000 m<sup>3</sup>.
- Aménagement de l'exutoire du bassin de refroidissement par le recalibrage du fossé du Béhard et la déviation éventuelle du rejet du Béhard directement vers la Meurthe.
- Traitement des eaux usées domestiques par la mise en place par secteurs identifiés de stations autonomes (micro-stations), traitement des eaux pluviales par mise en place des débourbeurs séparateurs à hydrocarbures et traitement des eaux incendie après leur rétention dans le bassin de confinement.

L'avis du conseil municipal est demandé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

#### **(7.1.) 4/ Décision modificative**

Suite à l'achat du hangar et à la réalisation d'un prêt décidés lors du conseil municipal du 18 avril 2016, les modifications budgétaires suivantes sont proposées :

Investissement dépenses :

Chapitre 21

c/ 21318 : + 100 000 € (autres bâtiments publics)

Recettes investissement :

Chapitre 16 :

c/ 1641 : + 100 000 € (emprunts en euros)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve la modification budgétaire ci-dessus.

#### **(7.6.2.) 5/ Participation au SIS de Saint Nicolas de Port**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Scolaire de Saint-Nicolas de Port a procédé à la répartition entre les communes adhérentes des frais de fonctionnement et des annuités d'emprunts pour l'année 2016.

La participation de la commune de Sommerviller est de 3 961 € pour les frais de fonctionnement et de 606 € pour les annuités d'emprunts, soit un total de 4 567 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de payer ces participations par ressources générales du budget, prévues au compte 6554.

#### **6/ Gaz**

La fourniture de gaz est assurée par Total Energie Gaz jusqu'au 31 octobre 2016. Il convient donc de refaire un appel d'offre ou d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le Grand Nancy (mais seulement au 1<sup>er</sup> janvier 2017). Le Conseil Municipal reporte sa décision à une prochaine réunion. Un bilan des deux dernières années va être réalisé.

#### **(7.6.2.) 7/ Subvention Foyer Rural**

Le Foyer Rural de Sommerviller gère le périscolaire de la commune et de ce fait son budget a augmenté et ne lui permet plus d'obtenir une subvention de 500 € du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 500 € pour le foyer rural en compensation de la perte de subvention du Conseil Départemental.

#### **8/ Déclarations d'intention d'aliéner**

- Monsieur et Madame ANTOINE, 11 rue des Salines, A 793, 794 et 795 et A 787, maison et un verger, Marc-Olivier DELESPIERRE et Marie-Noëlle BOULANGER.

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

## QUESTIONS DIVERSES

Une commission pour la gestion des associations est créée. Les membres sont : Jacques MAILLIOT, Huguette MEYER, Marie-Christine NOTAIRE, Nathalie BABOU-GALMICHE, Jessica PELC, Denis LHOMME, Véronique GEORGES. Une première réunion aura lieu le 6 juin 2016 à 20 heures 30 en Mairie.

Samedi 4 Juin 2016 : Fleurissement du village

Le Run and Bike s'est bien déroulé : 17 équipes ont participé. L'expérience sera renouvelée l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à vingt-deux heures